

## **Conseil communal de Jalhay du 25 février 2019**

L'ordre du jour de ce conseil comptait 22 points et 2 points ont été ajoutés par la majorité.

Nous avons tout d'abord assisté à la présentation du rapport annuel 2018 du Conseiller en énergie.

Malgré le vote négatif du groupe Choisir Ensemble, le Conseil a approuvé :

- le programme de politique générale 2018-2024. Pas de surprise, il est en adéquation avec le programme électoral du MR-IC-EJS et prévoit la rénovation du bâtiment du CPAS, des travaux de voirie pour sécuriser les usagers faibles et les écoles. Aucun budget n'est prévu en vue de construire des résidences publiques pour les seniors, au grand désespoir du groupe Choisir Ensemble.
- dans le cadre d'un permis d'urbanisation, l'élargissement d'un tronçon du chemin vicinal n° 49 et aliénation d'un excédent du chemin vicinal n° 1 dans le cadre de l'urbanisation de la parcelle cadastrée division II (Sart), section B n° 859A au lieu-dit « Arzelier » appartenant au CPAS de Jalhay.

En dépit du refus du groupe Oser, le Conseil communal a :

- adopté le Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal. 20 des 32 propositions du groupe Oser ont été acceptées ; les observations des conseillers ne seront pas mentionnées dans les procès-verbaux des conseils.
- désigné les délégués à l'assemblée générale de l'ASBL « Agence Locale pour l'emploi de la commune de Jalhay ».

A l'unanimité, le Conseil communal a :

- approuvé le renouvellement de la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (C.C.A.T.M.).
- approuvé la modification aux conventions d'occupation des locaux durant les vacances scolaires pour les stages et en période scolaire pour les activités régulières hebdomadaires.
- décidé, dans le cadre du Règlement Général de Protection des Données (RGPD), la mise à disposition des adresses e-mail et des coordonnées téléphoniques des élus sur le site internet de la commune.
- adopté une convention relative à la collaboration entre la Province de Liège et les communes de Jalhay et Spa dans le cadre du projet d'aménagement du pré-RAVel L44A entre Cokaifagne et la rue de la Sauvenière.
- approuvé, pour le Conseil cynégétique du Val de Hoëgne, la candidature et la désignation d'un délégué au sein de l'assemblée générale et du Conseil d'administration.
- approuvé, dans le cadre du Programme « Je cours pour ma forme » 2019, la Convention de partenariat avec l'Asbl « Sport et Santé ».
- désigné les membres qui feront partie de la Commission Locale du Développement Rural (CLDR) dans le cadre de l'Opération de Développement Rural (ODR).
- désigné les délégués à l'assemblée générale et/ou au conseil d'administration de l'ASBL « Office du Tourisme de Jalhay-Sart » (O.T.J.S.), de l'ASBL « Maison du

Tourisme de Spa-Hautes Fagnes-Ardenne », de l'ASBL « Fédération du tourisme de la Province de Liège », de l'ASBL « Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre », de l'ASBL « Union des Villes et Communes de Wallonie » et de l'ASBL « Région de Verviers – Conférence d'arrondissement des Bourgmestres et du Collège provincial de Liège » et de l'ASBL « Centre Régional de la Petite Enfance » .

- décidé de reporter le point relatif à la désignation des délégués à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'ASBL « Association de gestion du complexe touristique de la Gileppe et Environs ».
- désigné les membres faisant partie de la commission paritaire locale COPALOC.

Bien que le groupe Oser se soit abstenu, le conseil a désigné les délégués aux assemblées générales et aux conseils d'administration de l'ASBL « Commission de gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes-Eifel » et de l'ASBL « Centre Culturel Spa-Jalhay-Stoumont ». Pour cette dernière, le groupe Choisir Ensemble a souligné la sous-représentativité de notre commune (1 administrateur pour Jalhay, 1 pour Stoumont et 5 pour Spa). Le bourgmestre va apporter la justification de cette répartition lors du prochain conseil.

Cordialement,

Luc Becker